

ATTESTATION

(Art. 202 du CPC)

DATE _____

Emplacement réservé

NOM _____

à la pièce

PRENOM _____

d'identité

Date & Lieu de naissance _____

Adresse _____

Profession _____

Lien de parenté ou d'alliance avec les parties _____

Ce paragraphe doit être écrit entièrement de la main de son auteur :

« Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du Code Pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelés : « Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000€ d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. »

* * * * *

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté et que vous avez constatés personnellement :

(L'attestation doit être signée, écrite et datée de la main de son auteur)